

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2022

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2022

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST, qui comprennent le bilan au 31 mars 2022 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹
Montréal, le 4 mai 2022

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° 129449

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Arrond. MHM - Programme jeunesse - régulier	114 383	114 383
Arrond. MHM - Alliances pour la solidarité - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	38 029	41 030
Arrond. MHM - Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes	14 212	6 790
Arrond. MHM - Politique de l'enfant	17 522	19 079
Arrond. MHM - Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ)	7 847	9 232
Arrond. MHM - Fonds d'urgence Covid-19	5 000	14 477
Arrondi. MHM - Alliance pour la solidarité - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale -RUI de Mercier -Est	8 001	6 011
Plan d'action Covid MHM - Fondation Philanthropique Canada	-	10 275
Arrond. MHM - Politique soutien financier	7 800	-
Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)	149 577	153 899
Centraide non récurrent	7 100	128 947
Centraide mission	56 500	57 300
Direction régionale de la santé publique (mesure 4.2 et stratégie nationale de prévention des surdoses)	81 892	73 696
Caisse Desjardins de Mercier-Est - Anjou	-	15 000
Programme de soutien à l'action bénévole	5 000	9 500
Ville de Montréal - Pratique artistique amateur	10 966	-
Emploi d'été Canada	10 864	8 948
OMHM soutien à la mission	6 521	6 000
Secrétariat à la jeunesse du Québec - Adrénaline 18+	-	5 000
	541 214	679 567
Dons	46 975	23 069
Autres produits	4 230	14 463
Contributions des partenaires	9 264	6 000
Contributions et autofinancement des jeunes	1 777	5 202
	603 460	728 301
CHARGES		
Salaires et charges sociales	458 992	527 809
Fonds d'urgence/Covid-19	-	91 163
Matériel et frais d'activité	33 393	23 342
Honoraires professionnels	42 129	20 067
Téléphone	9 819	8 927
Matériel et fournitures de bureau	10 647	6 457
Services informatiques	6 923	5 738
Entretien aménagement des locaux	2 658	5 272
Formation, congrès et colloque	7 861	5 002
Assurance	4 419	3 698
Vie associative	5 908	3 317
Publicité	5 230	3 135
Entretien et réparations	16 367	-
Déplacements, représentation et repas	4 443	1 881
Frais divers	684	600
Taxes et permis	212	94
Intérêts et frais de banque	176	42
	609 861	706 544
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(6 401)	21 757

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022		2021
	Affecté (note 8)	Non affecté	Total
	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	139 189	102 820	242 009
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(6 401)	(6 401)
Utilisation de l'affectation d'origine interne (note 8)	(42 290)	42 290	-
SOLDE À LA FIN	96 899	138 709	235 608
			242 009

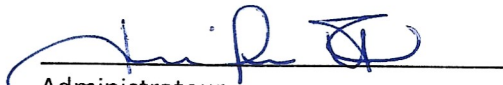
L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST

BILAN

AU 31 MARS 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	59 954	84 245
Placements temporaires (note 3)	285 253	284 560
Créances (note 4)	12 723	40 177
Frais payés d'avance	38 368	8 599
	396 298	417 581
PLACEMENTS (note 3)		
	7 000	7 000
	403 298	424 581
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	39 985	60 684
Produits perçus d'avance	706	13 600
Apports reportés (note 7)	126 999	108 288
	167 690	182 572
ACTIF NET		
AFFECTÉ (note 8)	96 899	139 189
NON AFFECTÉ	138 709	102 820
	235 608	242 009
	403 298	424 581
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 10)		

APPROUVÉ


 Administrateur
 Mary-Pier Lavoie


L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(6 401)	21 757
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	-	-
	<u>(6 401)</u>	<u>21 757</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créances	27 454	(31 854)
Frais payés d'avance	(29 769)	(7 538)
Créditeurs	(20 699)	42 296
Produits perçus d'avance	(12 894)	200
Apports reportés	18 711	10 975
	<u>(17 197)</u>	<u>14 079</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(23 598)</u>	<u>35 836</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des comptes d'épargne et placement	(693)	(62 180)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(693)</u>	<u>(62 180)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(24 291)	(26 344)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>84 245</u>	<u>110 589</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>59 954</u></u>	<u><u>84 245</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

avec l'intention de développer en chacun le plaisir et l'ambition de devenir un adulte autonome, engagé et responsable par un passage valorisant de l'adolescence, l'organisme offre aux jeunes de Mercier-Est des occasions de réussite, des possibilités d'apprentissage et des perspectives additionnelles de développement de soi.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports reçus sous forme de services

Suite à une entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'OMHM, l'organisme bénéficie de deux loyers à titre gratuit pour l'usage de locaux et certains services. Ces loyers et services, à titre gratuit ne sont pas comptabilisés par l'organisme.

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Autofinancement et contributions

Les revenus d'autofinancement et de contributions sont constatés au fur et à mesure que les activités sont réalisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-après :

Serveur	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les placements et les créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs.

3-PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2022	2021
	\$	\$
Compte avantage	285 253	278 074
Épargne à terme, 1,45 % échéant le 30 janvier 2022	7 000	7 000
Épargne rachetable, 1,00 % (1,5 % en 2020), échéant le 22 avril 2021	-	6 486
	292 253	291 560
Portion échéant au cours du prochain exercice	285 253	284 560
	7 000	7 000

4- CRÉANCES

	2022	2021
	\$	\$
Clients	2 657	15 010
Subventions à recevoir	3 652	20 161
Taxes à la consommation	6 414	4 909
Intérêts courus	-	97
	12 723	40 177

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

5- MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 000 \$, renouvelable annuellement et sans garantie, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,450 % par an. Au 31 mars 2022, la marge de crédit était inutilisée.

6- CRÉDITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	14 779	7 013
Sommes à remettre à l'État	1 886	-
Salaires et vacances courus	23 320	45 657
Subventions à payer	-	8 014
	<u>39 985</u>	<u>60 684</u>

7- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2021	Encais- sement	Constaté à titre de produits	Solde 31 mars 2022
	\$	\$	\$	\$
Programme Jeunesse - régulier	77 209	103 725	103 725	77 209
Arrond-MHM / prévention				
jeunesse	-	47 126	14 212	32 914
Milieu 12-30	2 637	6 595	5 206	4 026
Arrond,-MHM/Politique de				
l'enfant	-	27 838	17 522	10 316
Ville de montréal - Pratique				
artistique amateur	-	13 500	10 966	2 534
Ville de Montréal	11 302	6 220	17 522	-
ASSS - DRSP/Opioides	17 136	4 950	22 086	-
Autofinancement	4	-	4	-
	<u>108 288</u>	<u>209 954</u>	<u>191 243</u>	<u>126 999</u>

L'ANTRE-JEUNES DE MERCIER-EST
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

8- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a résolu en date du 26 mai 2020, de réaffecter le reliquat de l'affectation soit 117 678 \$ à la réalisation d'un projet de sport à portée psychosociale, à l'amélioration des conditions de travail (refonte de la politique salariale), à l'aménagement du nouveau local du Garage des jeunes, au développement d'un troisième point de service au sud du quartier et aux festivités liées au 30ième anniversaire de l'Antre-Jeunes de Mercier-Est.

Lors sa réunion du 11 mai 2021, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de 32 950 \$ aux fins ci haut décrites.

Dans sa réunion du 8 juin 2021, le conseil d'administration a décidé d'affecter le montant de 54 461 \$ à l'achat d'un nouveau serveur informatique, à la création d'un poste de coordonnateur, à l'ouverture des maisons de jeunes les fins de semaines et au soutien au programme de travail de rue.

Lors sa réunion du 9 mars 2022, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de 42 290 \$ aux fins ci haut décrites.

Le conseil d'administration a résolu en date du 4 mai 2022, de réaffecter la somme de 85 000 \$ pour le soutien au programme de maisons de jeunes, pour le déménagement des locaux et pour l'amélioration de nos outils technologiques et de communication.

Ces montants grevés d'une affectation interne ne peuvent être modifiés sans l'accord préalable du conseil d'administration.

9- ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un contrat de location d'équipement échéant en septembre 2022 totalise 883 \$.

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit principalement sur les créances. L'organisme évalue de façon continue les créances sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé au risque de liquidité eut égard à ses créateurs.